

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

Séance ordinaire du 22 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 12/01/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 Votants : 13

Étaient présents : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Raymond Gaillard, Madeleine Bélin, Xavier Bisaro, Lionel Cornée, Maurice Droyaux, Vincent Lamy, Christophe Moraux, Eric Raison, Denis Rossignol

Absents excusés : Myriam Jéby, Agnès du Campe de Rosamel,

Procuration : Néant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christophe Moraux a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire remercie Mrs Patrice Lamy et JérémY HUREL membres du Comice Agricole venus présenter :

- Une vidéo sur le dernier Comice Agricole qui s'est déroulé à Torcé en 2017.
- Le 4^{ème} Comice Agricole qui aura lieu à Gennes-sur-Seiche le 1^{er} week-end de juillet 2019.

Ouverture de la séance à 20 H 30

Délibération 2018-01 : Cette délibération est ajournée et sera présentée lors d'une prochaine réunion : travaux d'accessibilité rue Jean de Gennes (lot 2)

Les propositions reçues en Mairie seront analysées par le Cabinet Legendre et validées lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération 2018-02- Demande de subvention au titre des amendes de police. Dotation 2018

Vu les travaux de sécurisation de l'agglomération à prévoir en 2018,

Vu le courrier du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 relatif à la répartition des recettes des amendes de police,

M. le Maire présente au Conseil Municipal les travaux suivants pouvant bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police – dotation 2018 :

Dépenses HT	
Sécurisation de la traversée de l'agglomération	
2 Radars pédagogiques	4 310,00 €
TOTAL sécurisation de la traversée de l'agglomération	4 310,00 €
Création de places de stationnement	
Placette rue de la Pommeraie	6 637,50 €
Entrée ouest du cimetière (devant le 28 rue Jean de Gennes)	3 372,50 €
Place Saint Sulpice	6 879,00 €
TOTAL création de places de stationnement	16 889,00 €
	TOTAL
	21 199,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention au titre des amendes de police – dotation 2018.
- autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Point sur les projets en cours pour une demande de rendez-vous avec le Cabinet Jaouen & Raimbault :

1- SALLE TY MAD

- Construction d'un bâtiment annexe à la salle Ty Mad
- Le réaménagement de l'existant (rangement, mise aux normes des sanitaires)

2- REHABILITATION 28 rue J. de Gennes : devis estimatif de 110 684 €

- L'espace cuisine et chambres sont à revoir

3- REHABILITATION 4 rue J. de Gennes : devis estimatif de 156 441 €

Délibération 2018-04- Devis expertise structure bâtiment 4 rue Jean de Gennes

Vu l'étude relative à la rénovation du bâtiment 4 rue Jean de Gennes,

Vu la proposition du Cabinet ECODES-EXE pour effectuer une expertise sur la structure du plancher du 4 rue Jean de Gennes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier les travaux d'expertise au Cabinet SAS ECODES-EXE dont le siège est à AZE (Mayenne) pour un montant d'honoraires de 500 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.

Au vu des devis estimatifs, Le Conseil souhaite retenir le projet de la rénovation du 28 rue Jean de Gennes pour cette année.

Délibération 2018-03- Demande DETR pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs (Ecole Pierre-Gilles de Gennes)

Vu l'achat de 5 vidéo-projecteurs en partenariat avec Vitré Communauté en 2017 suivant une délibération n°2017-11 du 20 juin 2017,

Vu l'intérêt d'acquérir 5 tableaux blancs pour compléter cet investissement afin d'offrir aux élèves des communes rurales les mêmes conditions de travail que dans les communes urbaines,

Après avoir entendu Mme Anne Rousseau, 1^{ère} Adjointe au Maire,

M. le Maire propose le plan de financement de ces nouvelles installations suivant :

	HT	TTC
5 tableaux blancs (comprenant le cablage et la formation)	5 398 €	6 477.60 €
DETR 35 %)	1 889.30 €	
Autofinancement	3 508.70 €	4 210.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'acquérir 5 tableaux blancs interactifs afin de compléter l'achat de 5 vidéo-projecteurs pour l'Ecole Pierre-Gilles de Gennes
- d'arrêter les modalités de financement de cette opération
- de solliciter une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018.

Délibération 2018-05 – Demande DETR pour le remplacement du chauffage de l'Eglise Saint Sulpice

Vu la défaillance du système de chauffage de l'Eglise St Sulpice, en place depuis plus de 30 ans, et pour des raisons de sécurité des personnes, il convient d'envisager son remplacement.

Après quelques visites de moyens de chauffage récemment installés dans les églises environnantes, M. Le Maire préconise un système de chauffage par lustres rayonnants infrarouge équipés d'éclairage et propose le plan de financement suivant :

	HT	TTC
Chauffage par lustres rayonnants	24 385 €	29 262 €
DETR (40 %)	9 754 €	
Autofinancement	14 0631 €	17 557.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- du remplacement de la chaudière « fioul » de l'Eglise St Sulpice
- d'arrêter les modalités de financement de cette opération
- de solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

M. le Maire précise également qu'il va solliciter un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France pour une visite sur place.

Délibération 2018-06- Achat d'un logiciel ETAT-CIVIL

Vu la proposition de Berger-Levrault pour l'acquisition d'un logiciel d'Etat-Civil pour le service administratif de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir le logiciel d'Etat-Civil au prix de 1 190 € HT y compris la formation du personnel (investissement) et de prévoir un contrat de suivi de 272.18 € TTC (en fonctionnement)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération 2018-07- Achat d'un logiciel CIMETIERE

Vu les propositions reçues en Mairie pour l'informatisation du cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir le logiciel pour la gestion du cimetière au prix de 1 999 € HT (investissement) et un contrat de services de 346.80 € TTC à compter de 2019 (gratuit la 1^{ère} année) à inscrire en section de fonctionnement du budget communal.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération 2018-08 - prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018 (Restes à réaliser 2017)

M. le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017. À savoir :

Dépenses investissement - Opération	Chapitre	Imputation comptable	montant
61 – Travaux de voirie	23	2315	59 030
61- Travaux de voirie	21	2151	8 000
113- Réhabilitation logmts sociaux	23	2313	2 000
112- Etage la Pommeraie	23	2313	1000
	23	238	8 000
TOTAL Dépenses - Report			78030
Recettes investissement			
112 – Etage pommeraie			1500
TOTAL Recettes - Report			1500

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le mandatement des dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

Questions diverses : Néant

Fin de la séance à 22 h 15



Signatures des membres du Conseil Municipal du 22 janvier 2018

Yves Hisope	Anne Rousseau	Henri Béguin	Paul Grimault
Raymond Gaillard	Madeleine Béтин	Xavier Bisaro	Lionel Cornée
Maurice Droyaux	Vincent Lamy	Christophe Moraux	Eric Raison
Denis Rossignol			